



ALL'CHEM

**Commission de Suivi
de Site (CSS) 2022**

8 Décembre 2022



RISQUES ACCIDENTELS

- Révision EDD (Etude de Danger) (Échéance septembre 2023)
- Actions post Lubrizol
- Création d'une zone de stockage en armoires pour rassembler et sécuriser les stockages du site (Proposition d'amélioration)

Révision EDD (Échéance Septembre 2023) :

- ❑ Commande sera réalisée auprès de la société ANTEA en décembre 2022

Actions post Lubrizol

- ❑ **Audit de conformité externe auprès de Bureau Veritas (conformité par rapport aux arrêtés ministériels du 24/09/2020 et du 3/10/2010) : lancé en octobre 2022 (délai 3 mois)**
- ❑ **Contractualisation de la réalisation des Prélèvements en situation accidentelle auprès de Atmo AuRA (Proposition attendue pour le 15 Décembre)**
- ❑ **Contractualisation de l'intervention en situation accidentelle auprès de SUI (Séché Urgence Intervention) (En cours, venue sur site de SUI le 28 Novembre et en attente de proposition)**
- ❑ **Sécurisation des stockages de liquides inflammables en contenant mobiles (Cf sujet suivant)**

Création d'une zone de stockage en armoires :

- ❑ Plan de conception détaillée : Fait
- ❑ Estimation financière : Budgété et en cours de consultation
- ❑ Demande réglementaire : Projet présenté à la DREAL le 18 Octobre 2022 et validé sur le principe. Le porté à connaissance sera à envoyer fin 2022 début 2023
- ❑ Échéance : dès réception de l'autorisation administrative.

Conformité réglementaire : Risques accidentels – Situation actuelle

Effets dominos de zone E vers zones J et R

Effets dominos de zone I vers zones J et E

Effets dominos de zone R vers zones J et E

Effets sortants en dehors des limites de propriété depuis R



Conformité réglementaire : Risques accidentels - Situation actuelle

- Implantation prévue : cf photo
- Zonage inférieur à 20 m des limites de propriétés (Lubrizon 2)
- Une plateforme de stockage en armoires de manière à limiter l'intensité des effets (au maximum 2x18 m³ de liquides inflammables impliqués au lieu d'un incendie généralisé)
- Des armoires pourvues de systèmes de détection/extinction individualisés
- Des capacités de rétention en cas de déversement accidentel ou d'incendie conformes à la réglementation (Lubrizon 2)
- Une plateforme éloignée des limites de propriété
- Une plateforme éloignée des rayons d'effets dominos potentiels des autres installations



■ Dimensionnement :

- Conclusion : 13 armoires de 18 m³ soit 234 m³ + 2 armoires de 18 m³ en complément, soit une capacité totale de 270 m³
- Surface de la dalle : 987 m² + 153 m² (153 m² dédiés aux non-inflammables)
- Surface de l'enveloppe de la zone de stockage : 994 m² (< 1000 m²)

RISQUES CHRONIQUES

- Gestion des COV (Composés Organiques Volatils)
- Diagnostic de la qualité des sols et eaux souterraines
- Evaluation de l'écotoxicité des effluents
- Evaluation du risque sismique

■ Constats :

- Conclusions du BREF WGC prévues pour fin 2022 et Final draft paru : objectif de traitement possiblement plus bas que celui visé actuellement. Conformité au BREF due pour fin 2026
- Installation actuelle de traitement des COV nécessitant des aménagements pour garantir sa fiabilité et son rendement
- Installation complémentaire prévue

■ Présentation détaillée du projet COV

■ [All'Chem Projet COV nb.pptx](#)

■ Constats :

- Demande de finalisation du diagnostic par la DREAL (inspection novembre 2021 – Échéance 31 décembre 2022)
- Définition des solutions à mettre en œuvre pour la résorption des sources d'apport de polluants les plus importantes dans les sols (inspection novembre 2021 – Échéance 31 décembre 2022)
- Définition des solutions à mettre en œuvre pour la résorption des autres sources d'apport de polluants (inspection novembre 2021 – Échéance 31 août 2023)
- Réparation des réseaux de collecte situés dans les zones les plus fortement polluées (inspection novembre 2021 – Échéance 31 décembre 2022)
- Réparation des autres réseaux de collecte (inspection novembre 2021 – Échéance 31 août 2023)
- Finalisation des actions de remédiation nécessaires (inspection novembre 2021 – Échéance 31 décembre 2024)
- Réalisation d'un bilan de pollution des sols après 4 ans à partir de la fin des travaux (inspection novembre 2021 – Échéance 31 décembre 2028)

■ Avancement :

- Collecte des données existantes et transmission au cabinet ANTEA: Fait en sept 22
 - Visite sur site du cabinet ANTEA réalisée le 26/09/2022
 - Réunion de restitution réalisée le 30/09/2022 pour définir les prestations nécessaires. Chiffrage transmis (fin novembre 2022)
 - Commande passée en Décembre 2022.
 - La proposition inclut le rapport de base dû au titre du dossier de réexamen IED (Industrial Emissions Directive) – En attente des conclusions du BREF WGC
- Objectif : Obtenir une proposition de stratégies de réponse aux exigences administratives

Constats :

Inspection du 8 novembre 2021 : Réaliser une évaluation de l'écotoxicité des effluents liquides (Cf projet APC global et BREF CWW).

Article 4.4.8 : En outre, l'exploitant est en mesure de prouver que ces rejets d'effluents liquides respectent les conclusions sur les meilleures techniques disponibles exposées en annexe de la décision d'exécution (UE) 2016/902 de la Commission du 30 mai 2016 établissant les conclusions sur les meilleures techniques disponibles (MTD) pour les systèmes communs de traitement/gestion des effluents aqueux et gazeux dans le secteur chimique, au titre de la directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil, en particulier la MTD4, notamment pour la surveillance de l'écotoxicité.

Action non réalisée à la date du rachat

■ Avancement :

- Commande transmise à Eurofins le 12 octobre 2022
- Programme : Prélèvement et analyses portant sur Daphnies, Bactéries luminescentes et Test algues
- Objectif : Démarrage fin octobre 2022
- Suites : Un premier prélèvement a été réalisé par le laboratoire. Il va nous permettre de mieux appréhender les conditions de prélèvement, la représentativité de l'échantillon, les délais de retour de résultats et les possibilités d'interprétation des informations recueillies. Il devra bien entendu être déterminé si le prélèvement recueilli est représentatif du fonctionnement de l'usine ou représentatif d'une période donnée. Il est prévu de poursuivre les investigations sur une durée de 6 mois pour avoir les résultats les plus représentatifs possibles

■ Constats :

- Classe de sol définie : Classe B
- Etude de tenue au séisme non nécessaire car classe de sol ni D ni E
- Réalisation de travaux de protection parasismique non nécessaire
- Elaborer et mettre en œuvre un plan de visite des équipements critiques au séisme identifiés dans l'étude de dangers et ceux prévus à l'action n°1

■ Avancement :

- Elaborer et mettre en œuvre un plan de visite des équipements critiques au séisme identifiés dans l'étude de dangers et ceux prévus à l'action n°1 : demande faite à ANTEA et chiffrage obtenu.

- Commande passée en Décembre 2022

- Objectif : Plan de visite à réaliser pour début 2023.

- Suite : Intégration des conclusions dans l'étude de dangers